https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2512

Liberté, Egalité, Fraternité

- Les raisons d'adhérer à l'Association - Glossaire du citoyen -

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2026

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

POUR UNE DEVISE REPUBLICAINE RENFORCEE

Les limites de la devise républicaine actuelle

Liberté, égalité, fraternité : ces trois valeurs expriment une ambition qui demeure puissante. Elles permettent de concevoir une société dans laquelle personne ne serait soumis à l'arbitraire, où chacun compterait autant que les autres et où nul ne serait abandonné face aux épreuves. Leur déploiement pourrait se formuler ainsi : « nous sommes des êtres libres, d'égale importance et liés par une même solidarité ».

Cette devise fournit une orientation. Elle ne garantit cependant pas, par sa seule affirmation, les conditions de sa réalisation et de sa durée. Des libertés reconnues peuvent rester inaccessibles à ceux qui manquent de moyens. Une égalité proclamée peut coexister avec des rapports de domination. Une fraternité invoquée peut se réduire à une assistance qui maintient ses bénéficiaires dans la dépendance. Ces écarts ne prouvent pas l'inanité des valeurs ; ils obligent à examiner les principes et les pratiques par lesquels elles deviennent effectives.

La liberté peut être associée à la séparation des pouvoirs, l'égalité à l'égalité devant la loi, et la fraternité à la laïcité, comprise comme une condition de l'appartenance commune au-delà des convictions. Ces rapprochements sont éclairants, à condition de ne pas en faire des correspondances exclusives. La séparation des pouvoirs contribue aussi à l'égalité de traitement. La laïcité protège la liberté de conscience et l'égalité des citoyens ; elle favorise une vie commune sans épuiser toutes les exigences de la fraternité. Chaque valeur appelle plusieurs principes, et un même principe peut en servir plusieurs.

La limite de cette devise apparaît surtout lorsque nous passons de l'affirmation des droits et des liens à l'exercice de la souveraineté. Qui répond des conséquences d'une décision ? Qui doit expliquer l'usage d'un pouvoir reçu ? Qui prend en charge les dommages, reconnaît les erreurs et engage les corrections ? Comment préserver pour demain les conditions de la liberté, de l'égalité et de la solidarité ?

Ces questions ne sont pas étrangères à la tradition républicaine. La responsabilité existe déjà dans ses textes, ses institutions et ses pratiques. Mais elle reste moins explicitement présente dans la formulation de ses valeurs communes. Alors, pourquoi ne pas lui donner une place aussi visible et structurante que celle des trois autres ?

Pourquoi rendre explicite cette quatrième valeur ?

La responsabilité relie la capacité d'agir aux conséquences de l'action. Être responsable signifie pouvoir répondre de ce qui relève de ses décisions, de ses actes et de ses abstentions, dans la mesure des pouvoirs, des connaissances et des moyens dont on dispose. Cela implique de justifier ses choix, d'accepter leur examen et de contribuer à la correction de leurs effets dommageables.

La liberté ouvre la possibilité d'agir. L'égalité affirme que chaque personne compte autant qu'une autre. La fraternité nous engage dans une solidarité commune. La responsabilité ajoute une exigence : celle de considérer ce que notre action produit sur les autres et sur les conditions de notre avenir partagé.

Cette exigence s'adresse aux citoyens, aux élus, aux administrations, aux entreprises comme aux corps intermédiaires. Elle doit toutefois être proportionnée au pouvoir réel. On ne peut demander les mêmes comptes à celui qui subit une décision et à celui qui la prend, à celui qui manque de ressources et à celui qui maîtrise les moyens d'action. Plus un acteur peut orienter la vie d'autrui, plus son obligation de justification et de correction doit

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

être forte.

La responsabilité ne se confond donc ni avec la culpabilité ni avec la sanction. Une erreur commise dans une situation incertaine n’est pas identique à une faute, une négligence ou une dissimulation. Une décision collective n’efface pas les responsabilités particulières ; inversement, la recherche d’un coupable ne doit pas empêcher de comprendre une défaillance d’organisation. Répondre d’une action suppose d’en établir les circonstances et les marges de choix effectives.

Le principe qui lui correspond pourrait être formulé ainsi : chacun doit répondre de l’exercice des pouvoirs et des moyens dont il dispose, et contribuer aux corrections et réparations qui lui incombent. L’article 15 de la Déclaration de 1789 en fournit un ancrage pour l’action publique, en reconnaissant à la société le droit de demander des comptes aux agents publics. La responsabilité envers l’avenir commun constitue ici un prolongement philosophique de cette exigence, et non la simple reprise d’une règle juridique existante.

Faut-il pour autant considérer cette quatrième valeur républicaine comme raisonnablement indispensable ? La devise actuelle peut être interprétée de manière assez exigeante pour contenir déjà la responsabilité. Mais l’implicite ne suffit pas toujours à guider l’action. La rendre explicite présente un intérêt précis, elle devient un critère commun pour apprécier l’exercice des libertés, l’application de l’égalité et l’organisation de la solidarité. Son inscription explicite obligerait à examiner systématiquement : qui exerce le pouvoir, qui en assume les conséquences, qui doit en corriger les erreurs ?

Quatre valeurs qui se soutiennent

La responsabilité donne une portée durable aux trois autres valeurs. La liberté s’affaiblit lorsque les plus puissants peuvent imposer aux autres les conséquences de leurs choix. L’égalité perd de sa portée lorsque certains échappent à l’obligation de rendre compte. La fraternité devient fragile lorsque les engagements communs ne sont ni assumés ni organisés dans le temps.

En retour, les trois valeurs empêchent la responsabilité de devenir un instrument de domination. La liberté interdit de tenir une personne pour responsable de ce qu’elle ne pouvait choisir ou empêcher. L’égalité exclut les privilèges d’irresponsabilité. La fraternité exige de tenir compte des vulnérabilités, d’aider à réparer et de ne pas réduire une personne à ses erreurs.

Ces quatre valeurs républicaines ne sont donc pas quatre obligations séparées. Elles forment un ensemble de relations. Une politique peut accroître la liberté de certains tout en réduisant celle des autres ; protéger par la solidarité tout en plaçant sous tutelle ; demander des comptes aux plus faibles tout en exonérant les décideurs. L’examen croisé des valeurs permet de mieux révéler ces contradictions. Leur confrontation les rend visibles.

La stabilité recherchée ne signifie pas l’immobilité, l’absence de conflit ou l’obéissance à un ordre établi. Elle désigne la capacité d’une société à traverser les désaccords, à négocier ses transformations et à corriger ses erreurs sans défaire son lien commun. La responsabilité y contribue parce qu’elle organise la continuité entre la décision, ses effets et son réexamen.

Seize mises à l’épreuve réciproques

Une matrice permet d’explorer cette cohérence. En ligne figure la valeur dont nous examinons l’application ; en colonne, la valeur qui sert à l’interroger. La question générale est la suivante : la manière dont nous réalisons cette

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

valeur respecte-t-elle aussi les exigences des autres ?

Les seize déclinaisons n'ont pas à produire artificiellement seize principes différents. Elles organisent seize examens. Le voisinage de certaines questions est utile, il permet de vérifier qu'une même exigence reste cohérente lorsque l'on change de point de vue.

Les cases symétriques ont ainsi des fonctions complémentaires. Éprouver la liberté par l'égalité conduit à demander si les libertés sont réellement accessibles à tous. Éprouver l'égalité par la liberté conduit à vérifier que les moyens choisis pour réduire les inégalités respectent les choix et les différences. Une réponse satisfaisante dans un sens ne dispense pas de l'examen dans l'autre.

La diagonale soumet chaque valeur à sa propre exigence. Ma liberté respecte-t-elle celle d'autrui ? Les règles d'égalité s'appliquent-elles sans privilège ? Notre fraternité abandonne-t-elle ceux qui ne sont pas reconnus comme des nôtres ? Ceux qui attribuent les responsabilités répondent-ils eux-mêmes de la justesse de leur jugement ?

La matrice des quatre valeurs

Valeur examinée Liberté Égalité Fraternité Responsabilité

Liberté L'exercice de ma liberté préserve-t-il celle des autres ? Cette liberté est-elle effectivement accessible à chacun ? Cette liberté permet-elle de vivre avec les autres sans domination ni exclusion ?

Qui répond des conséquences de l'exercice de cette liberté ?

Égalité La recherche d'égalité respecte-t-elle les libertés et les différences ? Les critères d'égalité sont-ils appliqués à tous sans privilège ? Cette égalité reconnaît-elle chacun comme membre à part entière du collectif ? Les moyens et les effets des politiques d'égalité peuvent-ils être expliqués et corrigés ?

Fraternité La solidarité respecte-t-elle l'autonomie de ceux qu'elle soutient ? La solidarité accorde-t-elle à chacun une égale considération, sans favoritisme ? Notre solidarité laisse-t-elle des personnes hors de son cercle ? Les engagements solidaires sont-ils assumés et soutenables dans la durée ?

Responsabilité La responsabilité est-elle attribuée selon la liberté et les moyens réels d'agir ? Chacun dit-il rendre compte quels que soient son statut et sa puissance ? L'exigence de responsabilité tient-elle compte des vulnérabilités et des possibilités de réparation ? Ceux qui demandent des comptes répondent-ils de leurs critères et de leurs décisions ?

Lecture : la valeur en ligne est mise à l'épreuve par celle de la colonne. Les questions constituent des critères d'examen, non des réponses prédéterminées.

À partir de ces questions peuvent être précisés des principes :

• De non-domination,

• D'égal accès aux libertés,

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

• D’égalité devant la loi, solidarité sans tutelle,

• De responsabilité proportionnée au pouvoir, obligation de rendre compte, correction et réparation.

Ces principes ne remplacent pas les quatre valeurs ; ils permettent de débattre de leurs exigences et d’en vérifier le respect.

Des valeurs aux institutions

Les valeurs donnent le sens. Les principes précisent les exigences. Les institutions et les pratiques doivent permettre de les respecter. La matrice peut alors servir à examiner une décision publique, une organisation ou une proposition de réforme. Elle demande qui gagne en liberté, qui reste à l’écart, quelles solidarités sont organisées et qui répond des effets produits.

Elle ne supprime pas les arbitrages. Certaines tensions resteront réelles et aucune valeur ne fournit, seule, une réponse automatique. Elle impose en revanche de justifier les choix, de rendre leurs coûts visibles et de maintenir une possibilité de correction. Aucune valeur ne doit servir d’alibi à l’effacement durable des autres.

La formulation initiale peut ainsi être complétée : nous sommes des êtres libres, d’égale importance, liés par une même solidarité et responsables des conséquences de nos actes sur les autres et sur notre avenir commun.

La quatrième valeur prend alors sa place, elle relie les droits, les liens et l’action à l’obligation de répondre de ce que nous faisons ensemble. La solidité de la société dépend de la manière dont ces quatre valeurs se soutiennent et se limitent réciproquement.

En pièce jointe, une présentation des critères croisés

https://www.pouruneconstituante.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg

Limites de la devise

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE